

Faisons un parallèle entre cette situation et le concept régional dans l'industrie agricole. Aujourd'hui, à peu près 90 p. 100 des problèmes de cette industrie découlent d'un concept exactement semblable à celui que propose cet article. Nous comptons à la Chambre des représentants politiques des collectivités agricoles. Leur nombre n'est certainement pas numériquement égal à celui des représentants d'autres secteurs de notre société. En conséquence, il arrive souvent qu'on oublie presque le point de vue et les demandes des représentants des régions agricoles. Je demanderais au ministre de prendre ces remarques en considération.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je voudrais, en quelques mots, faire savoir que je partage l'opinion exprimée par le député d'York-Sud (M. Lewis) contre l'amendement. Cela m'est difficile après avoir entendu cet après-midi les discours éloquents prononcés pour l'amendement par la représentante de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis), le député de Témiscamingue (M. Caouette) et d'autres. Je ne voudrais certes pas contribuer à accentuer les divergences de vues entre mes collègues sur ce sujet fort délicat.

Il est possible, je pense, d'exagérer l'importance de cet amendement. Le Conseil consultatif des districts bilingues accomplira, j'en suis persuadé, ses fonctions qui, sauf erreur, sont de décider si un district sera ou non bilingue. Il importe peu que le Conseil soit établi selon la formule proposée dans le bill ou selon celle que propose l'amendement. Après tout, le bill demande bien au gouverneur en conseil de choisir les membres du Conseil autant que possible de façon à ce qu'ils représentent vraiment les résidents d'une province particulière.

En effet, une injonction de ce genre est probablement inutile parce qu'il serait peu sage de la part du cabinet de ne pas signaler au gouverneur général de tenir compte des diverses régions dans les provinces. Il en a toujours été ainsi. C'est une tradition dans l'histoire du Canada; on n'a jamais voulu lier qui que ce soit par une formule rigide. Même si je dis qu'il est possible d'exagérer l'importance de l'amendement par rapport au bill original, le principe en cause, me semble-t-il, est celui que nous devrions appliquer quand nous créons des organismes fédéraux; il faudrait d'abord tenir compte des qualités des individus sans trop nous soucier d'une représentation provinciale rigide. Nous ne devrions pas prendre l'habitude de penser qu'une commission ou un tribunal établis par le Parle-

ment du Canada ne représentent pas vraiment les intérêts des diverses provinces parce que chaque province ne s'y trouve pas représentée.

• (7.30 p.m.)

Il serait souhaitable, et je suis persuadé que le gouverneur en conseil en tiendra compte, qu'une province comme la Colombie-Britannique—dont la représentante de Vancouver-Kingsway a plaidé la cause avec tant d'éloquence—soit représentée au sein de ce conseil. J'ai tout lieu de croire que le secrétaire d'État (M. Pelletier) tiendra compte de ses arguments quand il fera une recommandation à ses collègues. Je souscris entièrement à ce que la représentante de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis) et d'autres ont dit. Tout dépend du mérite du commissaire. Je pense que la façon dont nous choisirons les membres du Conseil consultatif des districts bilingues n'aura pas tellement d'importance. Dans la formation d'un conseil comme celui-là, l'esprit de clocher devrait être absent. Nous ne devrions pas nous soucier du nombre de personnes qui viennent de Colombie-Britannique ou d'ailleurs. En définitive, de nombreux députés sont de dignes et admirables représentants à la fois de leur circonscription et de leur province. Nous nous considérons avant tout comme des Canadiens. Notre premier souci est le bien-être du Canada tout entier. Si nous acceptons le principe sur lequel l'amendement est fondé, notre attitude devant cette question n'est pas vraiment fédérale. Bien que je sois en faveur du bill, je voterai donc contre l'amendement.

**M. l'Orateur:** La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion n° 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés.*

**M. l'Orateur:** Comme il a déjà été convenu, ce vote sera remis à plus tard.